

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 18 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 du mois de janvier à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 10 janvier 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Nadine DESMARAIS adjoints, Stéphane AUZERAL, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Pierre BUERBA, Jean-Philippe DELARUE, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Jean-Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Jean Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE
Raphael BENOIT procuration à Anne Laure JEAN BAPTISTE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine DESMARAIS est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **5 janvier 2024** est approuvé à l'unanimité.

**ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION A L'ENTREE DU VILLAGE EN
LIEN AVEC RTE (04-2024)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2023 sur le programme « ELECTRICITE », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 20 000€.

FONDS LIBRES	10 000€
PARTICIPATION SDE 65.....	10 000€
TOTAL	20 000€

La part communale est mobilisée sur des fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE65
- S'engage à garantir la somme de 10 000€ au SDE65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
- Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau